

SEPTEMBRE 2021

BULLETIN MUNICIPAL

AU FIL DE L'ÉCOLE



ÉDITION N°12

ÉDITO



Chers administré(e)s,

Chers administrés,

Nous voilà tous arrivés à ce moment de la rentrée et cela après une période de vacances bien méritées...

Mais nous pouvons dire que depuis deux années les rentrées se suivent et se ressemblent malheureusement car nous voilà à nouveau aux prémices d'une énième vague de la COVID 19 ...

Comme vous le savez maintenant, la municipalité mettra toujours tout en œuvre pour vous accompagner et vous soutenir.

Malheureusement au moment où j'écris ces lignes je ne sais pas encore si nos traditionnelles rencontres culturelles et festives de la rentrée devront être annulées afin d'éviter la propagation du variant Delta même si nous savons que bon nombre d'entre nous avons besoin de tels moments de rencontres et d'échanges. La soirée du 14 juillet en a été la preuve car nos retrouvailles ont été extraordinaires.

C'est malgré tout dans cette dynamique de santé publique que nous avons souhaité la réouverture du centre de vaccination à Milly-la-Forêt dès le 15 août afin de vacciner toutes celles et ceux qui le souhaitent toujours. A ce jour 15 000 habitants du territoire de la CC2V (soit 75%) ont pu bénéficier de la vaccination : un chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale.

Je reste persuadé que cette vaccination de masse nous permettra de retrouver au plus vite une vie normale.

A ce sujet, je profite de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble des Dannemoisiens qui se sont investis bénévolement dans ce dispositif.

En attendant des moments meilleurs, nous poursuivrons nos travaux et mettrons tout en œuvre pour la préservation de notre environnement et cela tant dans l'intérêt des Dannemoisiens que de notre cadre de vie.

Chers amis, vous pouvez compter sur notre engagement quotidien à vos côtés.

Le maire, Fabien KEES

SOMMAIRE

Votre mairie P.3

La vie du village P.7

La culture P.15

L'environnement P.16

Bien vivre ensemble P.22

L'école P.23

Le social P.28

La vie des associations P.24

Informations diverses P.33

Journal d'informations municipales
Directeur de la publication : Fabien KEES
Rédaction : Monique PAILLET
Mise en page : Joanna HAMONIAUX
Impression : ARTNEO

VOTRE MAIRIE

Nous vous accueillons :

Lundi : 14.00 - 17.00

Mardi : 9.30 - 11.45

Mercredi : 9.00 - 11.45

Jeudi : 9.30 - 11.45

Vendredi : 9.30 - 11.45

Samedi : 9.30 - 11.45



Quelques numéros utiles :

Gendarmerie de Milly-la-Forêt : 01 64 98 80 27

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Centre Hospitalier Sud Francilien : 01 6169 61 69

SOS Médecins Chevannes : 0826 88 91 91

SOS Médecins : 0825 56 91 91

SUEZ Urgence aux particuliers : 09 77 429 430

SICAE : 01 69 90 65 43

GAZ DE France : 08 10 43 30 91

TAXI : Thomas NOJAC 06 47 45 35 94

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

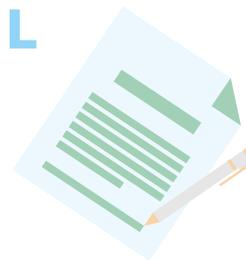
Le Covid, n'aura pas eu raison de l'enthousiasme du conseil municipal des jeunes ; c'est avec un entrain certain que l'équipe de nos jeunes conseillers plus motivés que jamais, a entrepris des actions une fois l'autorisation de sortie donnée.

Nous avons axé un projet sur la sensibilisation des habitants et des touristes, à la pollution de la rivière.

En ce sens, nous travaillons conjointement avec la commission environnement, autour de la préservation de la rivière, l'École.

Nous nous sommes également investis d'une mission sociale, à travers la mise en place de la « bibliothèque à roulettes ». Nous prévoyons de déambuler dans les rues tous les samedis du mois. Recevoir, prêter, troquer des livres pour tous, ou tout simplement venir à votre rencontre pour passer un moment de convivialité après ces années moroses est notre volonté. Mission sociale, amélioration de la qualité de vie de notre village et préservation de notre environnement restent toujours nos maîtres mots avec une équipe ambitieuse, et pleine de volonté.





SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal, après délibération :

Modifie le nombre d'adjoints après les démissions de Mr Frank Szymczak et de Mme Alexandra Belbeoch, ceux-ci passeront à 3,

Élit à la majorité le 3eme adjoint Mr Olivier Martin,

Les 3 adjoints sont donc dans l'ordre :

Fernanda Dos Santos Morais

Monique Paillet

Olivier Martin

Autorise le maire à rédiger et signer les conventions concernant les associations quant à l'utilisation des structures municipales,

Autorise la modification du règlement de la cantine afin de différencier le repas du moment de la garderie avec un tarif de : 4,50 euros pour le repas + création d'une garderie le midi à 1,50 euros. Il précise qu'un élève mangeant à la cantine ne peut pas partir après le repas,

Approuve le remplacement des élus démissionnaires dans les différentes commissions :

- CC2V : Mr Szymczak Frank sera remplacé par Mme Dos Santos Morais Fernanda

- Syndicat de musique : Mr Szymczak Frank sera remplacé par Mr Vaudry Frantz

- PNR : Mme Alexandra Belbeoch sera remplacée par Mme Hamoniaux Joanna

Nomme à l'unanimité au Conseil des Sages les personnes suivantes :

Odette Deschamps, Marie-Thérèse Guilevic, Monique Bonneau, Yvette Couder, Ghislaine Pasty, Jacqueline Hamard, Martine Clemson, Colette Powrie, Francois Coudert, Robert Soubieux, Jean Rossay, Michel Bourdeau, Jean-Paul Fournes, Michel Lemaire, Francis Leménager

Décide après un vote (du Conseil de Sages, du CMJ et des élus) de nommer la nouvelle impasse du lotissement l'impasse des Magnolias.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

Autorise de mandater les dépenses d'investissement en attente du vote du budget 2021,

Renouvelle à l'unanimité le remboursement de la subvention transport de :

-55% du pass Navigo pour les collégiens non boursiers soit 98,45€

-55% du pass Navigo à hauteur de 33€ pour les collégiens boursiers soit 18,15€

-55% du pass Navigo pour les lycéens et étudiants de moins de 20 ans soit 192,50€

Décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargé d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre
- d'appui logistique et de rétablissement des activités

Décide de nommer un responsable de cette réserve communale Monsieur Olivier Martin. Il aura pour rôle :

- De recruter les bénévoles
- De mettre en place l'organisation
- De former aux risques propres à la commune
- D'organiser les différents plans

Décide

Article 1 : d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Emplois
Rédacteurs territoriaux	Responsables RH Assistant de direction etc...
Adjointes administratifs	Accueil Comptabilité Administration générale Élections
Adjointes techniques	Agent des espaces verts Agent d'entretien

Article 2 : de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Article 3 : de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

Article 4 : de majorer l'indemnisation des heures complémentaires : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25% pour les heures suivantes.

Article 5 : Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de subvention financé à 50% au titre de la DETR 2021 auprès de l'État concernant l'opération « Création, aménagement des cimetières et de leurs équipements funéraires. »

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de 254 654,13€

Approuve à l'unanimité le taux d'imposition 2021

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit fiscal attendu 2021
Taxe sur le Foncier Bâti	10.10 %	26.47%	909 600 €	240 771 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	42.43 %	42.43 %	28 100 €	12 262 €
Produits attendus 2021				253 033 €
Autres taxes				37 495 €
Allocations compensatrices				1 289 €
Versement coefficient correcteur				25 477 €
Contribution FNGIR				-76 583 €
Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale				240 711 €

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2021

Pour la section de fonctionnement la somme de 766 908,13€

Pour la section d'investissement la somme de 261 985,31 €

Approuve à la majorité (une abstention) les subventions allouées aux associations

Associations	Montant alloué
Association Dannemois se raconte	800 €
Jeunes sapeurs-pompiers Val d'Ecole	150 €
Coopérative scolaire	850 €
Croix rouge française	200 €
FNACA Milly la Forêt (anciens combattants Algérie)	150 €
Le Souvenir Français	150 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Secours catholique Milly- la- Forêt	200 €
Secours Populaire Milly –la- forêt	200 €
Tennis Club de Dannemois	300 €
Union sportive de Soisy- sur- Ecole	200 €
ATA	400 €
Dannemoisienne	2000 €
Passion du rouge	150 €
Union nationale des Anciens Combattants	150 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	6 000 €

Une tradition croustillante

Toutes nos manifestations festives ayant été annulées, il ne fallait pas oublier la traditionnelle galette qui d'ordinaire permet de réunir les moins jeunes lors d'un après-midi d'hiver chaleureux !

Alors un système de réservation fut lancé et une délicieuse galette individuelle fut portée à domicile le 31 janvier.

Cette attention a réellement touché les personnes qui avaient répondu à l'appel.



Bernard Bouley, notre député

Le 4 février dernier, Fabien Kees, Fernanda Dos Santos et Monique Paillet ont reçu avec amitié Bernard Bouley, successeur de Franck Marlin qui, avec l'interdiction du cumul des mandats a abandonné sa charge au profit de son ami Bernard Bouley qui fut son suppléant à l'Assemblée pendant 25 ans.

C'est un homme de terrain, familier du Sud Essonne et très proche des gens.

Un dialogue chaleureux et en toute simplicité a tourné autour de multiples thématiques liées aux difficultés du moment et à nos projets.

Bernard Bouley assure des permanences à Milly-la-Forêt le troisième jeudi du mois à 14h,
41 rue Langlois (01 64 59 04 83)

Jocelyne Guidez, sénatrice

C'est avec plaisir que nous avons reçu avec les maires de Courances, Soisy et Videlles la visite de Madame Jocelyne GUIDEZ, sénatrice de l'Essonne le 29 avril à la mairie.

Sénatrice depuis 2017, Jocelyne GUIDEZ est une femme ouverte et chaleureuse, active et attentive à tout ce qui se passe même dans les plus petites communes. Elle fait partie de la commission aux Affaires Sociales du Sénat, de la délégation aux Outre-mer et aux Anciens Combattants.

En 2018, elle a été à l'origine d'une loi pour soutenir les proches aidants et continue passionnément aujourd'hui son action en bien d'autres domaines.

Les élus ont fait part de certains problèmes de terrain et en particulier de ceux liés au COVID dont la campagne de vaccination qui, lancée sur le territoire de la CC2V, lui a coûté très cher mais a néanmoins en contrepartie donné d'excellents résultats.

Ce furent des échanges très constructifs.





Le centre de vaccinations Milly-la-Forêt / Moigny

Il a été demandé à Monsieur le Préfet le 1er avril dernier, par la Communauté de Communes des Deux Vallées l'ouverture d'un centre de vaccinations dans le Sud Essonne. L'autorisation a été donnée.

Et tout aussitôt, la logistique et moyens humains se sont constitués.

Chaque jour 4 médecins+ 4 infirmières alternaient et de nombreux bénévoles venaient assurer l'accueil et la transmission des dossiers.

Le Docteur BERNARD gérait le centre de Milly et le Docteur DESSENE celui de Moigny au relais Télé Santé. Les personnes éligibles étaient à la base inscrites par leur mairie qui transmettait à la responsable de la CC2V qui effectuait les prises de rendez-vous.

Tout d'abord ce sont les plus de 75 ans qui ont été prioritaires. Ce furent ensuite les personnes de 60 à 74 ans.

Les deux centres ont d'abord fonctionné une demi-journée puis, courant avril toute la journée (en raison de la deuxième dose) et ce, du lundi au samedi. Environ 140 personnes ont chaque jour reçu le vaccin PFEIZER ou MODERNA, preuve d'un excellent rythme. A titre d'exemple, en moins de deux semaines, les personnes de plus de 75 ans qui ont pu profiter de la première injection constituaient 100% de celles qui avaient été répertoriées en mairie et avaient accepté. Le centre a fermé quelques jours cet été mais a rouvert le 15 août en raison de la prolifération du variant Delta.

Notons que fin juillet 15 000 personnes, soit 75% de la population de la CC2V, ont été vaccinées. Notons qu'un service de taxi gratuit, mis à disposition par la CC2V, permet aux personnes sans moyen de transport d'accéder à l'un des centres.

Voilà une excellente réalisation communautaire ! Et des chiffres supérieurs à la moyenne nationale, ce dont nous nous félicitons !

Monsieur Thomas NOJAC, agréé par la Caisse d'Assurance Maladie, assurait le transport des personnes isolées avec la plus grande gentillesse. Il était exclusivement contacté par les mairies.

Sachez néanmoins qu'on peut le contacter pour d'autres courses au 06 47 45 35 94.



Voilà une excellente réalisation communautaire !



La Fibre

Après plusieurs mois d'attente, la fibre est enfin parmi nous, au sein du village. Son déploiement est effectué à environ 90% dans la commune. Cette période de télétravail en a révélé sa grande efficacité.

Les Dannemoisiens et Dannemoisiennes peuvent facilement se rapprocher d'un opérateur afin d'établir une connexion pour obtenir un très haut débit dont ils n'auront au quotidien qu'à se féliciter.

Une réunion publique de présentation par le syndicat mixte Essonne numérique a eu lieu le 15 mars 2021. Pour toute information sur la fibre ou les opérateurs : <http://essonnenumerique.com/>.

Le syndicat Essonne Numérique, responsable du déploiement de la fibre en zone rurale est constitué du Département et d'intercommunalités (notons la ténacité de la CC2V pour arriver à ce résultat).

« Tube en verre plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transmettre et de recevoir des données à la vitesse de la lumière au travers d'un signal lumineux injecté dans ce tube... La fibre apporte un niveau de débit quasi illimité. » (Magazine Essonne et vous- mai 2021)



La réserve communale de sécurité civile de Dannemois

*Aussitôt créée,
aussitôt engagée !!!!*

A la suite de la première réunion d'informations qui s'est déroulée fin mars, les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile de Dannemois ont su démontrer leur engagement et leur dévouement.

Nos réservistes (actuellement une vingtaine) ont aussitôt participé à la gestion et à l'ouverture des centres de vaccination de Milly-la-Forêt, de Moigny-sur-École mais également du vaccinodrome de Fleury-Mérogis au sein de l'École Départementale d'Incendie et de Secours des sapeurs-pompiers de l'Essonne.



Nous tenons à les en remercier !

Sachons que :

Cette réserve communale est un outil de mobilisation civique ; elle a été créée par la loi de la modernisation de la sécurité civile de 2004. Elle est constituée de citoyens volontaires et bénévoles (sans conditions d'âge ni d'aptitude physique) apportant son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

Ainsi elle peut participer à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier, aider à la protection des meubles des personnes en zone inondable, activer un centre d'accueil et de regroupement pour les sinistrés, aider au nettoyage et à la remise en état des habitations, collecter et distribuer des dons au profit des sinistrés... Elle peut participer à la surveillance de digues ou de massifs forestiers... Faire un suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid... Et on les voit actuellement à l'œuvre dans les centres de vaccination.

La RCSC est placée sous l'autorité de maire, son engagement est limité au territoire communal ou exceptionnellement et en vertu de la solidarité hors des limites communales selon la demande du maire ou du préfet lorsqu'un événement touche une commune voisine. Le réserviste s'engage pour une période de 1 à 5 ans renouvelable. Il détient le statut de collaborateur occasionnel du service public ce qui lui confère une protection juridique.

***Vous souhaitez rejoindre la réserve communale ?
N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie !***

Le clocher silencieux !

Souffrante puis convalescente depuis plusieurs mois, l'horloge du clocher a cessé de ponctuer nos journées en rendant l'âme cet hiver... et chose étonnante, il a fallu plusieurs jours de silence pour que certains s'aperçoivent de ce mutisme !

Nous y tenons à ce clocher ! Il a vu et voit tant de choses !

Régularité des heures, angélus de 7h02, de 12h02, de 19h02 ... (Rappelons la signification ancienne de l'angélus : un édit de Louis XI, en 1472, ordonna en effet "de sonner l'angélus trois fois par jour, matin, midi et soir, dans toutes les paroisses et églises du royaume..."). Cette sonnerie devait s'accompagner d'une prière à Marie.

Mais pour les paysans dans les champs, elle marquait surtout le début et la fin de la journée et l'heure du casse-croûte !), appel aux offices, glas des obsèques, volée des événements joyeux... Oublions le tocsin de la déclaration de guerre, des périls multiples...

Il nous donne l'heure, certes, mais aussi nous permet de connaître le temps qu'il va faire selon l'intensité du son de la cloche ou son absence.

Cette cloche, vous le savez peut-être, comme toutes les autres porte un prénom du jour de son baptême. La nôtre s'appelle Marie Mammès. Après sa refonte elle a été baptisée le 14 août 1818. Sa marraine fut la Marquise de Nicolay du château de Courances.

La voilà désormais repartie...



Nos commémorations

Malgré la situation sanitaire, même si les rassemblements étaient interdits, la fin du Cessez-le-feu du 19 mars 1962 de la Guerre d'Algérie ne fut pas oubliée puisque la FNACA et la commune de Dannemois ont fidèlement déposé une gerbe devant la stèle commémorative.

Le 8 mai fut également commémoré mais en petit comité : un représentant et porte-drapeau de chaque association, un représentant des corps constitués, un élu du Conseil des Sages et du CMJ.

« Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous sommes unis par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi. » (Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées).

Les festivités du 14 juillet

Il y avait si longtemps...

La célébration du 14 juillet a pu enfin se tenir samedi 17 juillet après de longs mois de silence dus à la pandémie. Et ce fut avec un réel bonheur que nos deux villages se sont enfin retrouvés !

Cette mutualisation dans l'organisation de cette tradition date de longues années et elle en revenait cette année à Courances. Mais les bonnes volontés pour l'installation vinrent bien sûr des deux villages.

De nombreuses personnes d'autres communes avaient aussi rejoint le pré en face du château où se déroulèrent les festivités.

Nous remercions tout particulièrement l'Association Courances Sports et Loisirs qui avec sa présidente Claudine Da Costa et son équipe parfaitement organisée a mené de main de maître l'installation, la restauration, toute la logistique. Bernard Bouley, notre député, présent sur tous les fronts, nous a fait l'honneur de sa présence.

C'est très tôt que le DJ sut lever les foules dans une ambiance folle qui explosait après le confinement et sut maintenir l'enthousiasme jusqu'à une heure avancée de la nuit après le magnifique feu d'artifice qui embrasa aussi bien le beau ciel d'été que les cœurs qui se remettaient à battre.

Rendez-vous à Dannemois en 2022...!



Le tracteur est arrivé

C'est avec une réelle satisfaction que le tracteur destiné à faciliter le ramassage des déchets sauvages grâce son godet et sa fourche, est arrivé. Il permet en outre de tracter la tonne à eau pour l'arrosage estival. D'autres utilisations ne manqueront pas.

La généreuse subvention de 60% du Conseil Régional a été une aubaine et nous remercions chaleureusement Jean Philippe Dugoin qui a soutenu ce projet.



Les stages d'été

Comme chaque année, des jeunes du village sont venus prêter main forte à nos employés municipaux pour l'entretien des espaces verts pendant les mois d'été. Désherbage, arrosage, tonte, débroussaillage les ont occupés à raison d'une semaine chacun. Ils ont vu que le quotidien n'était pas facile pour maintenir un village propre !

En tout cas leurs efforts ont été payants, leur efficacité évidente et leur aide précieuse.

Merci à Mathys CAPOCCI, Jessy HUMEL, Mel GANDON, Capucine SARREY, Emilie DAUJAT, Bryan HUMEL, Clarisse SZYMCZAK.



Urbanisme : les démarches

Voici les démarches administratives à effectuer en mairie lorsque vous prévoyez des travaux :

Pour les maisons

Construction d'une habitation : Permis de construire obligatoire

Construction d'une annexe dissociée (abri de jardin, garage, carport) :

- Inférieur ou égal 5m² de SP ou ES : Pas de formalité
- Entre 5m² et 20m² de SP ou ES : Demande préalable de travaux
- Supérieur à 20m² de SP ou ES : Permis de construire



Pour les piscines

Couvertes ou non couvertes avec éléments fixes ou mobiles d'une hauteur inférieure à 1.80m au-dessus du sol

- Bassin inférieur à 10m² : Pas de formalité
- Bassin compris entre 10m² et 100m² : Demande préalable de travaux
- Bassin supérieur à 100m² : Permis de construire

Couvertes avec éléments fixes ou mobiles d'une hauteur supérieur à 1.80m au dessus du sol, quelle que soit la surface du bassin : Permis de construire

Pour toutes les modifications de l'aspect extérieur :

Demande préalable de travaux

- Les clôtures
- Installations panneaux solaires
- Panneaux photovoltaïques
- Paraboles
- Climatiseur
- Pose de fenêtre de toit ou lucarne
- Création ou modification d'ouverture, toiture ou menuiserie
- Ravalement de façade (rénovation à l'identique) se situant dans le périmètre des abords des monuments historiques ou non
- Entretien ou réparations ordinaires (ex: réfection de toiture)
- Transformation d'un garage ou d'un comble perdu en surface habitable :
 - Plus de 5m² de SP
 - 2 places de parking nécessaires



Extension d'habitation accolée à l'existant

- SP et ES inférieur à 5m² : Pas de formalité
- En zone urbaine, SP et ES supérieurs à 5m² et inférieurs ou égales à 40m² portant la SP totale jusqu'à 150m² : Demande préalable de travaux
- Autres cas : Demande de permis de construire

*SP : Surface de Plancher
ES : Emprise au Sol

Des nouvelles de la vallée de la Roya, une année après...

« Après les premières semaines où l'urgence n'en finissait pas, les mesures provisoires ont commencé, ça concernait la construction de passages à gué là où les ponts avaient disparu (une dizaine environ...) mais il a fallu très vite se rendre à l'évidence : ces mesures coûteuses (35 000€ pour un passage) n'ont pas fait long feu à la première pluie...

Puis de grosses sommes d'argent venues de la Région, du Département, de la Communauté de Communes, ont fini par être débloquées et là les gros travaux ont vraiment commencé avec des ponts encore provisoires mais plus solides que les gués, comme de gros « duplos » superposés, en attendant les ponts définitifs ces prochaines années.

Ils sont déjà dessinés : de grands arches métalliques sans piliers dans le fleuve, afin d'éviter de bloquer l'eau lors d'une prochaine tempête (beaucoup raisonnent ainsi dorénavant, de manière tout à fait évidente).

Il a fallu en parallèle réparer toute la route de Tende à Breil, comme grignotée tout du long, une vraie dentelle. Alors beaucoup de chantiers sont toujours à l'œuvre : engins de toutes formes, camions en grand nombre, des feux en alternance en pagaille, des jours sans accès pour des manœuvres incontournables, dangereuses... d'ailleurs ce n'était plus une route mais une piste, ainsi nommée par les autorités !

La voie ferrée de son côté a dû aussi affronter le gigantisme de la tâche : après Fontan le chantier est immense depuis des mois, de jour comme de nuit, tous les jours : les arcatures soutenant la voie ayant été fragilisées à la base par la hauteur et la force de l'eau, il faut re-consolider à partir du bas... Mais depuis le 3 mai le train relie enfin Tende à Nice !

Alors ces deux aspects : route (piste) et voie ferrée, on le comprend aisément, sont d'une importance capitale pour le haut de la vallée : Saint Dalmas, La Brigue et surtout Tende, car le tunnel de Tende où passait toute l'Italie piémontaise pour rejoindre le littoral à Vintimille est HS ; la route s'étant entièrement effondrée devant l'entrée de celui-ci côté français, alors ce haut de vallée souffre sans compter. Si la piste est fermée ils sont coupés du monde...

L'absence de communication routière avec l'Italie est un gros manque à gagner pour l'économie de la vallée.



400 personnes ont quitté Tende définitivement et les départs continuent, les commerces n'ont pas rouvert... Les hameaux sont encore isolés et les accès très difficiles à rétablir... Ce sont pourtant des lieux magiques de randonnées et autres activités touristiques primordiales pour la vallée...

Les entreprises sont donc impactées de plein fouet : Alex +covid = désertification programmée...

Un aspect terrible : les démarches administratives pour tous les sinistrés et ceux qui sont encore en attente de décisions d'arrêtés de péril ou pas, donc impossible de vivre chez eux d'une part et aucune information pour savoir s'il faudra détruire ou non, si une indemnisation est prévue, batailles infinies avec les assurances, des souffrances morales infinies... double, triple peine...

Attendre... la notion de temps est dans un flou total, mais il faut vivre malgré les difficultés !

Il faut vraiment parler de ces associations d'entraide qui chaque weekend interviennent dans les vallées dévastées, elles sont nombreuses, bien structurées, travaillent, œuvrent en partenariat, se préparent chaque semaine sur les réseaux sociaux, avec un projet adapté à un nombre de bénévoles. Certaines associations se sont spécialisées avec de gros engins de chantiers fournies par des artisans pour aller dans les vallons inaccessibles afin d'aider tantôt un éleveur, tantôt des propriétaires isolés...

Il y a aussi des weekend solidaires, « Emmaüs Roya », « aide aux sinistrés Wilfrid Bricourt » qui a, pour son dernier coup de main organisé toute une campagne pour fleurir les villages sinistrés avec des dons d'autres villages. Cela donne la pêche de voir comme tous se donnent, comme vous l'avez fait dans l'urgence ! Quelle générosité ! ».

Patricia, de Saorge



La boîte à livres fait des heureux !

Visitée régulièrement par bien des gens, elle pallie bien des manques culturels en ces temps difficiles.

Elle peut offrir gratuitement un peu d'évasion, une agréable compagnie, l'arrêt du temps...

Nous la réapprovisionnons souvent !



Un peu de lecture...

Roman fascinant qui obsède tant qu'on ne le peut quitter. Atmosphère troublante qui rappelle Emily Brontë. Mystères, non-dits, secrets inavouables. Psychologie de la plus grande finesse, nature sublime...
Extraordinaire !



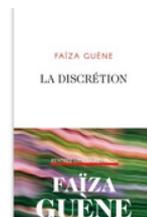
Fémina 2020. Entre l'homme et la nature, la relation n'a cessé de se tendre. Serge Joncour orchestre presque trente ans d'histoire nationale où se répondent jusqu'au vertige les progrès, les luttes, la vie politique et les catastrophes successives qui ont jalonné la fin du XXe siècle, percutant de plein fouet une famille française. L'auteur il nous instruit magnifiquement sur notre humanité en péril. A moins que la nature ne vienne reprendre certains de ses droits...
Passionnant !



Delphine de Vigan s'empare d'un sujet vertigineux : les réseaux sociaux et leurs dérives. Et explore avec maestria une société basculant dans le culte de l'ego, où tout est mis en scène et se vend, jusqu'au bonheur familial.



Trencadis » (mot catalan) « une mosaïque d'éclats de céramique et de verre. De la vaisselle cassée recyclée pour faire simple » À la manière d'un puzzle, ce récit inclassable rassemble les multiples facettes de l'artiste Niki de Saint Phalle, blessée mais toujours debout. Superbe !



A travers le destin de Yamina et de ses filles, Faïza Guène révèle la grande histoire qui se cache derrière chaque immigrée. Ses enfants, eux, ils savent qui elle est, et ils exigent que le monde entier le sache aussi.

Dans une saga néo-zélandaise "Le pays du nuage blanc" suivi de "Le chant des esprits" et "Le cri de la terre", Sara Lark raconte la vie tourmentée de deux pionnières qui ont quitté l'Angleterre en 1852 pour aller fonder leur famille et celle de leurs descendants en Nouvelle-Zélande...

"Fortune de France" Robert Merle raconte en 13 volumes (!) l'Histoire de France de la mort de François 1er de 1547 à l'Edit de Nantes en 1598. Sous les traits de Pierre de Siorac, jeune noble huguenot du Périgord, héros et narrateur du roman, il nous fait le récit de cette époque en s'appuyant sur une réalité historique précise, les guerres de religion mettant alors la France à feu et à sang.

Après "L'insoutenable légèreté...", voici de Milan Kundera deux ouvrages peu connus de lui : "L'Ignorance" et surtout "L'Immortalité".

On n'a jamais fini d'apprendre à vivre ! Alors voici quelques citations pour nous guider

L'élégance c'est quand l'intérieur est aussi beau que l'extérieur » - Coco Chanel

« *Le monde est un endroit magnifique pour lequel il vaut la peine de se battre* » - Ernest Hemingway

« *Ce qui fait la beauté de la vie, c'est sa vérité. Et vivre, c'est suivre la vie avec sa vérité d'aimer* » - Maurice Druon (soldat et écrivain pendant la Grande Guerre)

« *La vie ce n'est pas que les orages qui passent, c'est apprendre à danser sous la pluie* » - Sénèque (d'actualité depuis un an...)

« *Il faut vivre et non pas seulement exister* » - Plutarque

« *Il faut contempler ; il faut penser : Qui pense peu se trompe beaucoup.* » - Léonard de Vinci

« *Les pensées en marchant sont faites à moitié de ciel* » - Virginia Woolf

« *Il est évident qu'un cœur qui reste jeune et continue à savourer la vie est le meilleur des remparts contre l'insidieuse venue de la décrépitude* » - Charles Juliet

« *Il y a partout des promontoires possibles* » - Catherine Vigourt

« *Ne quémande rien. N'attends pas d'être un jour payé de retour.*

Ce que tu donnes trace une voie

Te menant plus loin que tes pas » - François Cheng

L'ENVIRONNEMENT

Les croix de chemin

Avez-vous jamais pris le temps de regarder dans nos villages, dans nos campagnes, ce patrimoine parfois un peu délaissé, ces croix plantées à un carrefour, à la croisée des chemins ou en plein champ ? Elles sont nombreuses dans notre région, le plus souvent en fer forgé plus ou moins travaillé avec des ornements géométriques ou fleurdés et bon nombre ont été restaurées.

Vestiges de traditions païennes

Elles sont communes dès le XIIe siècle et se multiplient au XVIe et bien sûr dans une intention purement religieuse, d'ailleurs parfois sur d'anciens lieux de culte païens comme pour les exorciser ou plutôt pour les transformer de sorte que là où régnaient les faux dieux abondent les grâces venues du salut par la croix. Les beaux esprits pourraient se plaindre que ces usages gardent des traces de vieilles superstitions, puisque comme au temps des Romains où l'on déposait des offrandes destinées à se concilier les divinités locales, ainsi a-t-on gardé l'habitude, jusqu'à une époque bien récente de déposer au pied de ces croix des fleurs, des branchages, voire des fruits. Fallait-il le déplorer ?

Nos croix, à nous, sont là, soit de par la volonté des familles (de nombreuses ont été offertes par un généreux donateur dans le but qu'on prie pour lui), soit de par la volonté des communautés.

La croix, un repère aux confins des chemins.

De simples croix servent à marquer un endroit, tout comme une borne (appelées croix de limites), à indiquer un lieu de chasse, (on pense à la croix de Villeroy à Boussy Saint Antoine qui marquait le rendez-vous de chasse d'Henri IV et à toutes celles qui abondent en forêt de Fontainebleau) . Et chaque point important d'un paysage (pont, sommet, source, fontaine...) rappelle à tous les voyageurs qu'ils ne sont que de passage...

Elles guident les voyageurs aux carrefours, le long des voies de communication (ainsi, elles étaient très prisées du cocher), aux entrées de villages, sur les places... Le carrefour porte un symbolisme important : celui du bon choix et de la peur de se tromper. C'est l'arrivée devant l'inconnu avec à la fois la crainte d'apparitions néfastes, de mauvaises rencontres mais c'est aussi le lieu où l'on retrouve la lumière, où apparaissent dans différentes mythologies ou croyances, les fées bienfaitrices, les bons génies, mais aussi la Vierge et les saints. Cette connotation- là est bien vivante dans les romans champêtres du XIXe siècle comme par exemple chez Georges Sand ou dans « Jacquou le Croquant ». Ainsi, la croix protège : Louis XIV, dit-on, avait ordonné que fût érigée une croix à chaque carrefour du royaume de France afin de protéger son peuple.

La nôtre, en haut de la rue de la Croix de Loutre revêt aussi une signification toute particulière de borne puisqu'elle devait séparer les deux territoires seigneuriaux du village : le domaine du Châtelet et de la Louvetière : « Croix de l'Outre » (soit de l'autre côté).



Remise de la seconde fleur

au concours régional des villes et villages fleuris par Madame Hamida REZEG, Vice Présidente de la Région Ile de France, chargée du Tourisme.

Celle-ci, lors de sa visite du 18 mars dernier a tenu par ce label « qualité de vie » a été sensible aux efforts de notre village pour valoriser notre patrimoine, pour préserver notre environnement, la biodiversité, la mise en place du zéro phyto, la valorisation des déchets, la participation citoyenne au fleurissement et tant d'autres actions qui constituent nos priorités.



S'est ajouté un prix spécial « fleurs et paysages solidaires » pour saluer notre participation et le travail mené par notre collectivité malgré la crise sanitaire. Voilà la récompense des efforts de tous, c'est un précieux stimulant pour l'avenir.

Nous profitons de l'occasion pour solliciter l'aide des uns et des autres pour spontanément abreuver nos plantations çà ou là ou pour arracher quelques mauvaises herbes.

Merci à ceux qui le font déjà de leur propre chef et merci aux prochains !



TOUT SAVOIR SUR NOTRE RIVIÈRE...

l'École



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉCOLE, C'EST...

26

kilomètres de long



17

villages traversés



et au sein de notre
village, il y a



2 frayères* à truites

* c'est là que les truites font leurs bébés :-)

Notre rivière est classée catégorie



Elle passe au cœur de notre village, avec
2,7 KM (le tracé le plus long)

2,7 KM



J'HABITE AU BORD DE LA RIVIÈRE :
JE DOIS FAIRE QUOI ?

1

X PAR AN JE GÈRE LE
FAUCARDAGE



- à prévoir au printemps, en mai/juin
- on nettoie le centre, pour faciliter l'écoulement de l'eau
- on laisse la partie sur les côtés, pour tout l'écosystème



JE DOIS GÉRER
L'ENTRETIEN DES
BERGES SUR MA
PARCELLE

JE PRÉVOIS DES
TRAVAUX SUR LA BERGE :
JE PRENDS D'ABORD
CONTACT AVEC LE SEMEA



TOUTES CES ACTIONS PERMETTENT :

- >> DE LIMITER LES RISQUES DE CRUES
- >> DE PRÉSERVER LA VIE AQUATIQUE

**JE N'HABITE PAS AU BORD DE LA RIVIÈRE...
MAIS... TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ !**

**TOUTES LES MAISONS DE
DANNEMOIS ONT UN LIEN
DIRECT OU INDIRECT AVEC
LA RIVIÈRE ÉCOLE**



TOUTES + TOUS
les gouttières les caniveaux

**VONT
DANS
L'ÉCOLE**

TRAVAUX



Aucun déchet ne doit partir dans les caniveaux ou dans les avaloirs (nettoyage des outils, etc...)

Vous sollicitez une entreprise du bâtiment : **vous êtes responsable** de l'attitude et du respect de l'arrêté en vigueur



On s'équipe de filtres géotextiles pour le nettoyage des outils



NETTOYAGE DES TOITS, DES TROTTOIRS...



Le karcher et le grattoir sont à privilégier



DÉCHETS VERTS

Aucun déchet vert ne doit être jeté dans la rivière (tontes, feuilles mortes, etc...)

Cela engendre une désoxygénation de l'eau/une eutrophisation et entraîne la mort des poissons



Dannemois organise le ramassage des déchets verts tous les 15 jours (plus d'excuse !)



TOUS PRODUITS ÉTRANGERS
A LA RIVIÈRE PEUT MODIFIER / ALTERER / DÉTRUIRE SON
ÉQUILIBRE DÉJÀ SI FRAGILE

**NOTRE RIVIÈRE EST UN TRÉSOR,
LA COLONNE VERTÉBRALE DE NOTRE
VILLAGE**

COLLECTIVEMENT, PROTÉGEONS-LA



Les avaloirs

La commission Environnement, aidée par les enfants du Conseil Municipal de Jeunes de la commune, a commencé un travail collectif sur les avaloirs de la commune afin d'en faire un projet de pédagogie et d'accompagnement pour tous.

Le travail initial fait avec les enfants, est le référencement de tous les avaloirs sur toute la commune (et il y en a beaucoup !).

Le but, est de sensibiliser le public, sur le fait que toutes les eaux (ou déchets) qui circulent dans les caniveaux du village, se jettent automatiquement dans la rivière École.



Les contacts pour la rivière

Vous habitez au bord de la rivière et envisagez de faire des aménagements, sachez que les travaux sont soumis à la loi sur l'eau, notamment à la rubrique 3.2.2.0 sur les installations, ouvrages et remblais en lit majeur qui stipule :

- Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (soumis à autorisation) ;
- Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (soumis à déclaration)

Avant tout, merci de bien vouloir contacter le SEMEA, qui pourra vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches (06 31 38 03 68).

Vous souhaitez pratiquer ou découvrir la pêche dans notre belle rivière, vous pouvez prendre contact avec l'Association de Pêche, La Saumonée du Val d'École :

Anthony Brizemeure au 06 70 56 00 66

La Renouée du Japon

Attention si vous trouvez cette plante dans votre jardin !

La Renouée du Japon est une espèce invasive difficile à éradiquer, dont la gestion s'avère particulièrement délicate. En effet, la Renouée nécessite un traitement adapté afin de ne pas disperser et propager l'espèce. La coupe au rotofil ou le gyrobroyage sont inadaptés car ils éclatent la plante et dispersent des débris organiques capables de constituer de nouvelles pousses. Cette intervention conduit à densifier la station et à diffuser la Renouée dans le voisinage, parfois à plusieurs km du site initial, lorsque des déchets sont charriés par la rivière ou par le vent.

Le traitement de cette espèce nécessite à minima :

- au moins une fois tous les deux mois, un arrachage manuel répété afin d'épuiser la plante ;
- un bâchage du secteur après arrachage pour limiter au mieux la repousse ;
- l'export de tous les produits de coupe dans un centre de compostage acceptant ce type de végétaux ;
- le nettoyage des outils de coupe pour éviter d'exporter des déchets organiques et d'implanter la plante sur d'autres sites.

Depuis le début de l'année, une campagne d'arrachage est effectuée par une entreprise prestataire du SEMEA sur le site de la rue du Gué, en bordure de rivière. Les déchets de Renouée sont exportés et traités en déchèterie spécialisée.

 **Aire de gestion de la Renouée**

La Commune et le SEMEA mènent ici une action de suivi et de gestion de la Renouée du Japon, une espèce invasive particulièrement difficile à éradiquer.

Nous vous remercions de ne pas :

- ✓ entrer dans la station
- ✓ couper des tiges ou des feuilles
- ✓ transporter des tiges ou des feuilles
- ✓ implanter la Renouée à un autre endroit



Fleurissement du centre bourg

Vous avez sûrement remarqué depuis plusieurs semaines le nouveau visage de la placette Centre Bourg. En effet, Lionel GUILLON, habitant du village, qui nous a déjà offert l'an dernier le petit jardin zen au Pont du Gué, a tenu par ce même attachement à son village à donner de son temps, de sa créativité à cet endroit un aspect plus accueillant. Ce fut, bénévolement déjà un long travail de remise en état du sol : désherbage, terrassement difficile, amendement... suivi par l'élaboration d'un plan de fleurissement durable, de la recherche des végétaux, puis d'un bâchage pour limiter l'entretien et enfin d'une plantation rigoureuse. Il a été secondé, dès le début des opérations par Bertrand SARREY qui n'a pas hésité à retrousser ses manches ! La plantation a occupé plusieurs jours et chacun a fait appel à sa famille (conjoint et enfants).

Voilà un bel exemple de générosité et de dévouement qui va permettre de créer au cœur du village un lieu agréable et paisible pour tous. C'est l'aboutissement d'une belle aventure de concertation et de mutualisation des efforts.

Nous les remercions vraiment très chaleureusement car toutes les phases de ce beau projet se sont magnifiquement succédé. Et attendons le déroulement des saisons pour voir le décor prendre forme.





Les nuisances sonores



Petit rappel concernant les nuisances sonores (conformément à l'arrêté municipal du 9 mai 2008). Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'engins motorisés ou assimilés peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi uniquement de 9h à 12h et de 15h à 20h
- les dimanches et jours fériés uniquement de 9h à 12h

Précisions sur le ramassage des déchets verts

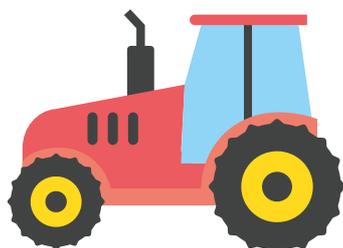
Il s'effectue de mars à décembre à raison de 18 passages par an. Pour que ce ramassage se fasse dans les meilleures conditions et que le coût reste raisonnable pour la commune, nous vous remercions de bien vouloir respecter un certains nombres de règles pratiques.

Petit rappel : sont autorisés par collecte :

- Les tontes, feuilles, branches, plantes... 10 sacs (sacs de 20 kg maximum et de taille raisonnable, pas de big-bag de chantier par exemple).
- 4 fagots ficelés (avec un lien, petite ficelle de chanvre) de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm.

Quand certains sacs demeurent intransportables par leur volume et leur poids, nos services techniques ne sont pas en mesure de les ramasser.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance !



Les feux de jardins

Ils sont interdits toute l'année -même la nuit- par une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 adressée aux Préfets.

Essayons de respecter cette interdiction, toutefois des autorisations temporaires et à des moments précis peuvent être délivrées par Monsieur le Maire.

Afin d'éviter ces nuisances, des services sont à votre disposition :

- notre service de ramassage des déchets verts existe toute l'année (voir calendrier que vous recevez)
- la déchetterie de Moigny est également à votre disposition pour ce qui concerne seulement les déchets verts
- vous pouvez opter pour le broyage en sollicitant auprès de la Mairie ce service à domicile effectué par nos agents communaux (les dates vous seront communiquées mais ce service n'est possible qu'en période hivernale).

Le stationnement



Il n'est autorisé qu'aux places matérialisées qui ont été étudiées à cet effet. Bien des endroits du village où des véhicules se garent à des emplacements non autorisés constituent de réels dangers et une gêne pour tous. Pensez, dans la mesure du possible à rentrer vos véhicules.

L'entretien des trottoirs

Chaque riverain est tenu de maintenir son trottoir en état de propreté : balayage, ramassage des feuilles, élagage des arbres, taille des haies, désherbage, dégagement de neige ou de verglas (sachons qu'en cas d'accident, la responsabilité des riverains pourrait être engagée).

Un village propre et bien entretenu est tellement plus agréable !

Bonne chance, les CM2 !

Comme chaque année nous voyons partir avec un petit pincement au cœur, nos CM2, vers l'horizon du collège.

C'est pour eux une vie nouvelle, exaltante avec la certitude de conquérir la liberté ! Mais il est sûr qu'ils garderont au fond du cœur la nostalgie de leur petite école où ils ont appris tant de choses, connu tant d'amis !

Une ancienne élève nous confiait : « Il y a des images que je n'oublierai jamais: le couloir avec nos dessins qui m'effrayait la première fois par sa grandeur et son mystère caché derrière la porte du fond. Je n'oublierai jamais non plus la cour de récréation avec ses deux grands tilleuls qui nous donnent de l'ombre en été, son terrain de basket... Je n'oublierai jamais non plus nos classes avec ce grand tableau derrière lequel il y avait souvent les réponses à certaines de nos questions. Nous mourions d'envie d'y aller jeter un coup d'œil... Il y avait aussi cette masse de livres, d'objets de toutes sortes qui encombraient les étagères. Je n'oublierai jamais non plus nos maîtresses qui nous ont fait grandir. Mais maintenant j'ai hâte d'aller en 6ème! »

Qu'ils n'oublient pas la rigueur que leur ont apprise leurs enseignantes, atout imparable de la réussite ! Soyez les meilleurs !



Spectacle de l'école

Les enfants de l'Ecole de Dannemois, élèves de CP au CM2, nous ont régalé lors de leur spectacle de fin d'année. Au programme, chants pour les plus petits et Batucada pour les plus grands.





La restauration scolaire

Depuis 6 ans la restauration scolaire dépendait du groupe ELIOR. Toutefois dans un désir de flexibilité des délais d'inscription et devant des tarifs quelque peu élevés, nous avons souhaité opter pour un système plus simple et plus attractif.

Le marché lancé par la CC2V nous convenant, il sera actualisé en septembre prochain et nous vous en dirons davantage le moment venu.

Sachez dès maintenant que les menus sont élaborés par une diététicienne et sont bio à 50%. Le bien-être des enfants et le service rendu aux familles étant pour nous des mobiles d'importance.

Angélique, Maël, Carine

Merci à Angélique pour ces quelques mois passés auprès des enfants à la garderie et restauration scolaire mais, appelée à un autre emploi, elle nous quitte. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux projets.

Maël Lombard lui a succédé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Etudiant, il a su par son écoute envers les enfants et sa gentillesse ponctuée de rigueur se faire, à la satisfaction de tous, une place dans notre collectivité. Nous le remercions.

C'est avec une joie réelle que nous accueillons Karine PINTO JUDOR dans notre équipe pour assurer les services de garderie et de cantine.

Cette jeune femme agréable, souriante et dynamique est très motivée pour s'occuper des enfants.

A Dannemois depuis 2007, mère de deux enfants, elle est bien connue des parents d'élèves.

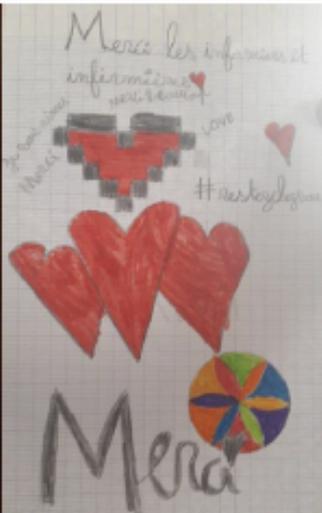
Nous lui souhaitons tout le meilleur !

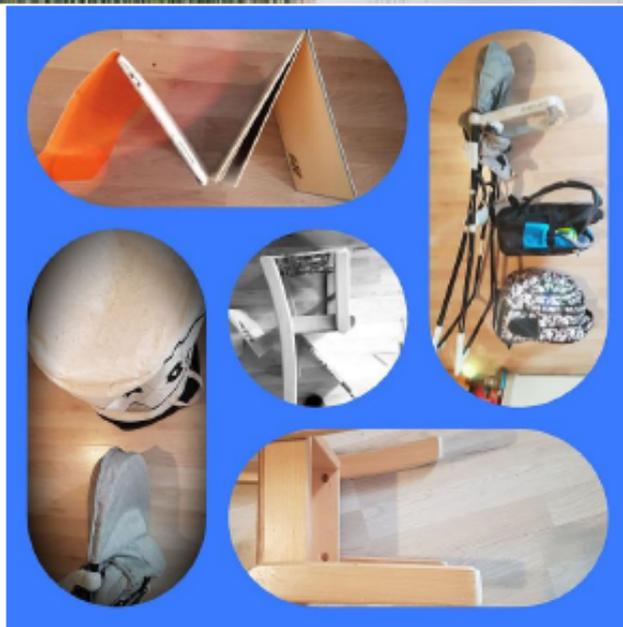


Merci - Ecole de Dannemois

Mieux vaut tard que jamais mais il eût été dommage de méconnaître le magnifique travail réalisé par les élèves de CE2, CM1 et CM2 lors du premier confinement. Il s'agissait de remercier tous les métiers qui nous permettaient de continuer à vivre aussi normalement que possible, et cela en utilisant des éléments de la nature, des objets de la maison, le dessin, la peinture ou tout autre matière.

Bravo aux enfants ! C'est magnifique !







Le Relais Assistants Maternels en 2020 : année exceptionnelle « ment » riche d'adaptation

Le Relais Assistants maternels « RAM en vert » de la CC2V a été créé en Septembre 2019. Le RAM 1 couvre les communes de la Vallée de l'École (Courances, Dannemois, Milly-la-Forêt, Moigny sur École, Oncy sur École, Soisy sur École). Le RAM 2 quant à lui couvre les communes de la Vallée de l'Essonne (Boutigny sur Essonne, Prunay sur Essonne, Mondeville, Videlles, Maisse, Courdimanche sur Essonne, Gironville sur Essonne, Boigneville, Buno-Bonnevaux).

Malgré les conditions exceptionnelles vécues cette année 2020, le RAM est resté ouvert à l'accueil du public (parents et assistants maternels) avec une écoute et un accompagnement téléphoniques et par mail pendant le confinement.

Au moment du déconfinement, un groupe de paroles a été proposé aux assistantes maternelles afin qu'elles puissent exprimer ce qu'elles avaient vécu professionnellement et personnellement durant cette période. Chacune a pu faire part de son expérience d'accueil du jeune enfant et sa famille.

Fin Juin, les temps d'éveil ont repris, avec un protocole sanitaire adapté et évolutif. Les assistantes maternelles de Dannemois ont souhaité y participer à partir de Septembre 2020. Les temps d'éveil ont lieu à l'espace des Petits Galopins à Moigny sur École. Ces temps d'éveil leur permettent de rencontrer d'autres assistantes maternelles de leur territoire, d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, de proposer un lieu adapté (aménagement, jeux...) aux enfants qu'elles accueillent.



De plus, la formation « Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau » a eu lieu en septembre 2020 pour les assistantes maternelles du territoire à la CC2V.

Malgré la continuité d'accueil, les animatrices du RAM ont ressenti un isolement important des assistantes maternelles, qui a été renforcé par les difficultés liées à cette crise. De ce fait, il était essentiel de créer un site dédié à leur profession : le site « Ram en vert ». Elles peuvent échanger entre elles sur leurs pratiques professionnelles et s'informer à distance.

Le Ram est un lieu de ressources pour les assistantes maternelles : il les informe, les oriente, leur permet d'échanger, d'analyser leurs pratiques professionnelles ainsi que de se former.

Amélie Neveu - Responsable-animatrice Relais Petite Enfance (Vallée de l'École)

23, rue de la Chapelle St Blaise

91490 Milly-la-Forêt

Ram1@cc2v91.fr

01.82.93.00.21

Les assistantes maternelles de Dannemois

Vous les voyez certainement passer avec leurs poussettes, et tous les petits, à l'heure de la promenade du matin : les assistantes maternelles de Dannemois !

Vous pouvez les contacter :

Stéphanie Da Silva au 06 25 17 27 45

Véronique Matte au 06 76 43 62 13

Laurence Arias 06 75 64 97 91

Dossier ASAMD



L'ASAMD 2V est une association d'aide au maintien au domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées.

C'est une association de loi 1901 à but non lucratif. Elle est agréée par le département de l'Essonne dans le cadre de l'Aide Sociale Légale - Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Les soins sont pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale sur prescription médicale.

Elle permet de préserver qualité de vie et autonomie, et favorise le maintien à domicile en apportant une aide appropriée et personnalisée : facilite le retour au domicile après une hospitalisation, prévient ou retarde la perte d'autonomie

Les prestations :

Aide au lever et au coucher,
Aide à la toilette,
Prise de repas,
Entretien du logement,
Entretien du linge,
Assistance administrative,
Courses,
Activités de loisirs et de la vie sociale

Ses engagements :

Une réponse de proximité adaptée aux besoins,
Une écoute de qualité,
Des prestations assurées par des professionnels encadrés et en formation continue.

Pour contacter L'ASAMD :

☎ 01 64 98 01 48

du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30

16 rue de la Bourgogne

91840 Soisy-sur École

✉ ou mail : asamdzv@gmail.com

Les repas à domicile

Ce service de livraison de repas pour la journée est proposé par l'EPHAD Résidence Saint Jacques de Boutigny.

Ces repas sont variés et diététiques

Renseignements au 01 69 90 66 00

Télé-assistance

S'adresse aux personnes âgées, handicapées, isolées.

Ce service les relie à une centrale d'écoute téléphonique 24h/24 et permet de donner l'alerte en cas de malaise, chute, agression...

Le service de téléassistance se compose d'un transmetteur et d'un émetteur portatif fournis par la société Vitaris.

Il s'agit d'un service gratuit proposé par le Département de l'Essonne.

Renseignements ou inscription en mairie.



Vous aidez un proche

Handicap, perte d'autonomie liée à la maladie ou la vieillesse...

Des professionnels sont à votre écoute et vous accompagnent :

de 8h à 22h

et 7 jours sur 7

☎ au : 0 805 38 14 14

(service et appel gratuits)

✉ ou par mail à : aidantessonne@espacesingulier.org

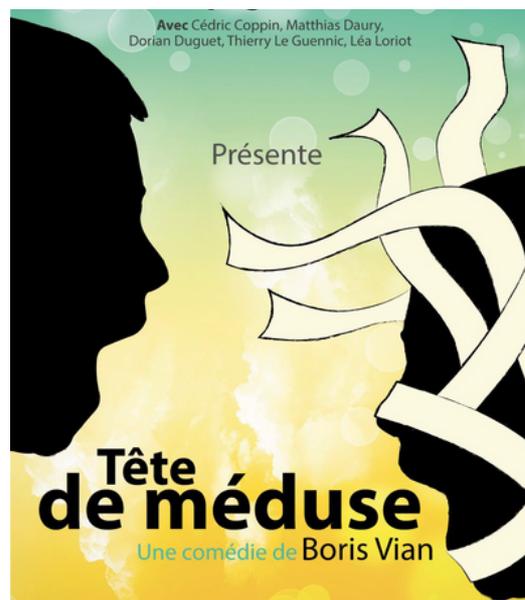
La Dannemoisienne

A l'heure où nous mettons sous presse, les activités de l'association ne nous sont pas encore connues. Petit retour en arrière sur la distribution à l'école des chocolats de Pâques. Les festivités n'étant pas de rigueur à cette époque, la Dannemoisienne a néanmoins avec délicatesse pensé à nos petits.



Elle nous annonce que le 2 octobre aura lieu à la salle Jean-Pierre Cayot une représentation théâtrale : « Tête de méduse » de Boris Vian par « la compagnie d'un soir » (troupe de Cédric Coppin)

Le temps s'arrête durant cette pièce qui n'a pas d'âge, laissant évoluer l'absurde et la complexité des relations humaines et amoureuses





A.T.A. Association Terre d'Avenir

On programme, on déprogramme. On recommence tout puis on annule tout...

Pour la deuxième année consécutive nous avons dû reporter notre Eco Festival. Pourtant que d'efforts et de travail pour sa mise en place ! Le bon côté : tous les ans on apprend, on améliore et l'écrasante majorité de nos partenaires nous accompagne l'année suivante.

Donc RDV l'année prochaine pour un super festival en juin 2022. Cet Eco Festival se tiendra à la ferme de Montaquoy à Soisy sur École et nous avons hâte de vous y accueillir.

Ce début d'année a été limité dans les actions visibles mais riches pour l'association.

Nous avons néanmoins pu faire une Rando déchets avec une trentaine de bénévoles où les enfants étaient venus nombreux.

L'école de Courances a reçu ses nichoirs pour venir agrémenter son jardin. Les petits de nos deux communes ont maintenant des hôtels à insectes, des mangeoires et des nichoirs en plus des bacs potagers.

L'école de Dannemois a pu profiter d'une belle sortie. En plus d'une promenade à travers champs pour observer les orchidées sauvages, ils ont pu faire 8 ateliers (grainothèque, land'art, perma-culture....)

Deux semaines plus tard, les bacs potagers de l'école ont été nettoyés, préparés et plantés. Un joli épouvantail a pris place dans un bac.

ATA est de plus en plus sollicitée pour venir en aide et animer des événements dans les communes de la CC2V mais aussi hors notre communauté de communes.

- Ateliers produits faits maison » pour la 67ème édition de la fête de la Saint-Pierre de Milly-la-Forêt
- Rando nettoyage à Oncy-sur-Ecole en juin
- Dépann'Vélo à l'Hôtel du Département (Bd de France) à Evry Courcouronnes. (Conseil départemental de l'Essonne). Notre atelier s'est inscrit durant la Quinzaine européenne du développement durable.
- Osez le vélo sous la halle de Milly-la-Forêt.

Alors si vous souhaitez devenir bénévoles actifs contactez-nous via notre site (<https://www.ata-dannemois.org/>) surtout que notre agenda pour les mois à venir se remplit :

- Point jardin participatif tous les samedis après-midi
- Assemblée Générale le 24 septembre à 20.00
- Ronde à vélos avec la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais : 26 septembre
- Ateliers produits faits maison : Dimanche 10 octobre 2021 à la salle des fêtes de Dannemois
- Rando-déchets 16 octobre à Dannemois
- Formation taille d'arbres fruitiers proposée par l'association « Les croqueurs de pommes » (date à confirmer).



Dannemois se raconte, association d'histoire locale

L'association a publié son nouveau livre début juin,
« La vallée de l'École, ses moulins et leur histoire »

Une invitation à la découverte des moulins qui jalonnent la rivière École et ses affluents, les seigneurs et leurs meuniers à travers les siècles, de Milly-la-Forêt jusqu'à Ponthierry.

Sous l'ancien régime, et pendant une bonne partie du XIXe siècle, les propriétaires des moulins n'en sont pas les exploitants. Leur souci étant de les rentabiliser, ils louent leurs moulins à des meuniers. Le bail est toujours passé devant notaire et la durée du bail peut être de trois, six ou neuf ans.

La vallée de l'École comptait plus d'une vingtaine de moulins qui jalonnaient la rivière, grossie du ru de Rebais et du ru d'Auvernaux dénommé «le ru de Moulignon» en Seine-et-Marne. Ceux-ci étaient également canalisés pour faire tourner des moulins.

Seuls, le moulin Gauvin à Moigny-sur-École et le Grand Moulin de Courances étaient alimentés par des sources.

Le cours naturel de l'École avait été relevé par les moines des Abbayes de la Forêt, afin d'activer les roues des moulins et permettre aussi de moudre le plus de grain possible.

A Dannemois les travaux exécutés par six moines avaient été demandés par Jean Duplessis, propriétaire de la Louvetière en l'an 1353.

L'activité des moulins était étroitement surveillée au XVIIIe siècle par les officiers royaux de la maîtrise des eaux et Forêts et par les seigneurs. Les procès-verbaux font foi de beaucoup de litiges, pétitions et procès à la suite du non respect de la réglementation par certains riverains, meuniers et seigneurs.

Le travail des meuniers était très dur. Le moulin était un lieu familial où cohabitaient les différentes générations, un lieu de vie et de travail, un espace où chacun partageait ses joies et ses angoisses. Le meunier était très polyvalent, il se chargeait de la réception du blé, de sa «trituration» pour le transformer en farine, de la maintenance des machines et de l'expédition des sacs.

Aujourd'hui, les moulins ne sont plus en activité et sont devenus des propriétés privées.

La meunerie traditionnelle a laissé la place à la minoterie moderne avec l'arrivée des manufactures, et l'introduction des évolutions techniques.

Ghislaine Pasty, présidente

A la suite d'une souscription ouverte à partir de mars 2020, au prix de 25 euros, le livre a été publié grâce aux nombreux souscripteurs que nous remercions très vivement.

Le livre est désormais disponible au prix de 30 euros.

A noter dans vos agendas : un RDV à ne pas manquer !

les journées du Patrimoine :

Dimanche 19 septembre visite de l'Église

Saint Mammès de 14h30 à 17 heures 30



Se sont unis...

Fabienne PELLECHIA ET Stephen WALSH

10 mars 2021



*Toutes nos félicitations
et beaucoup de bonheur à tous !*

Emilien LENORMAND et Noémie GIX

21 août 2021



Les PACS

Lydie MARTINEZ et Toni SANCHEZ

14 février 2021

Sont arrivés parmi nous

Romane POUPON LAMOUREUX le 30 juillet 2021

Maxence PINEL le 5 août 2021

Néo RITTER HASNI le 9 août 2021

*Nous leur souhaitons la bienvenue
ainsi qu'une vie douce et belle.*

Félicitations aux heureux parents !



Nous ont quittés

Christian BOURDEAU

Paul MOURY

Henriette RUEZ

Marie LEMAIRE

Marie-Josée VIOLET

Gisèle BOLLAERT

21 février 2021

8 avril 2021

23 avril 2021

14 mai 2021

22 août 2021

*Nous avons tous un petit quelque chose
de particulier avec les uns les autres...
Ils resteront dans notre souvenir et
notre cœur. Toute notre plus vive
sympathie accompagne les familles.*





Jeunes ! N'oubliez pas de vous faire recenser

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie de son domicile, munie d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

- ➔ en cas d'absence de recensement il est impossible de se présenter aux concours et examens d'État.
- ➔ le recensement permet de participer à la journée Défense et Citoyenneté qui informe sur les droits et devoirs du citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement entre le 16e et le 25e anniversaire.
- ➔ veiller à ne pas égarer l'attestation obtenue car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

Renseignements sur vosdroits.service-public.fr



La SICAE



La taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) existe depuis de nombreuses années en France. Son mode de fonctionnement a été modifié à plusieurs reprises par le passé, mais jusqu'à présent, le taux de taxe appliqué était décidé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité Du Gâtinais D'île De France (S.I.E.G.I.F.), structure intercommunale organisant le Service Public de l'électricité sur le territoire des 22 communes dont le réseau est géré par la SICAE de la Ferté Alais.

Historiquement, le taux décidé par le SIEGIF était de 0 euro, et cette taxe n'apparaissait donc pas sur les factures émises par la SICAE.

A compter du 1er Janvier, l'Etat a souhaité réformer le fonctionnement de cette taxe. Dans la loi de finance 2021, apparaît ainsi pour la première fois un taux plancher, fixé à 0.00312 €/kWh pour les clients disposant d'une puissance inférieure à 36 kVA (clients au « tarif bleu »), et 0.00104 pour les clients disposant d'une puissance de 37 kVA à 250 kVA.

La loi de finance prévoit également que le plancher sera augmenté de 50% en 2022 et d'environ 43% supplémentaires en 2023.

Ces modifications étant inscrites dans la loi, elles s'appliquent de fait, quelles que soient les décisions des élus locaux siégeant au SIEGIF !

En conséquence, depuis le 1er Janvier, une nouvelle ligne de taxe apparaît sur les factures émises par la SICAE. Les montants collectés par la SICAE sont reversés aux Pouvoirs Publics, afin de participer au financement de l'amélioration des réseaux d'électricité.

Le cimetière

Nous rappelons que chaque concessionnaire est responsable de l'entretien de sa sépulture : désherbage en l'absence de pierre tombale et plantations ne débordant pas sur la concession voisine, accès laissé libre dans les allées, monuments en bon état de conservation et de solidité.

Et lors du nettoyage de ces derniers, veiller à ne pas utiliser de détergent qui détruit le gazon des contre allées.

Merci !

Les chiens dangereux

Nous rappelons qu'il est obligatoire de déclarer en mairie les chiens dangereux. Les chiens susceptibles d'être dangereux visés par l'arrêté du 27 avril 1999 sont des molosses de type dogue définis par un corps massif et épais, une forte ossature et un cou épais.

Les deux éléments essentiels sont la poitrine et la tête :

- > la poitrine est puissante, large, cylindrique avec les côtes arquées
- > la tête est large et massive avec un crâne et un museau de forme plus ou moins cubique. Le museau est relié au crâne par une dépression plus ou moins marquée appelée « le stop »

Première catégorie (chiens d'attaque) : Pit-bulls, Boerbulls et chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologique à la race Tosa.



Seconde catégorie (chiens de garde ou de défense) : chiens de race Staffordshire-Terrier, chiens de race American Staffordshire-Terrier, chiens de race Rottweiler (ou assimilables par leurs caractères morphologiques), chiens de race Tosa.

Les pharmacies de garde



La répartition géographique des pharmacies de garde les dimanches et jours fériés (secteur) et des pharmacies de garde la nuit (zone) a pour objectif de couvrir de manière optimale le territoire de l'Essonne (91) pour répondre aux besoins des franciliens.

Retrouvez-les sur les vitrines des officines ou sur le site internet monpharmacien-idf.fr ou www.3237.fr en indiquant votre code postal et vous obtiendrez le secteur le plus proche (91K pour nous) et ensuite vous cherchez les différentes pharmacies de ce secteur.

France Alzheimer Essonne recherche des bénévoles

France Alzheimer Essonne recherche des bénévoles pour participer aux actions de soutien et d'accompagnement effectuées par l'Association auprès des Aidants (proches des malades) :

- Groupe de Parole
- Formation des Aidants
- Écoute téléphonique
- Forums

Les formations des bénévoles sont assurées par L'Union France Alzheimer. Le choix des actions se fait en fonction des aptitudes et souhaits de chacun. Les actions se font le plus souvent en binôme avec une psychologue.

> Besoin 5 à 10h / mois
 > Pour tous renseignements : 01 60 88 20 07
 lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Vendredi de 9h00 à 13h00

Devenir gendarme adjoint volontaire...

Vous pouvez consulter la liste des postes offerts sur le site lagendarmerierecrute.fr qui vous permettra d'acquérir une première expérience professionnelle forte et valorisante pour votre avenir, appréciée des employeurs publics et privés.

A la date du dépôt de votre demande, vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins et de 26 ans au plus, justifier d'une qualification du niveau minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et/ou d'une expérience professionnelle en rapport direct avec l'emploi sollicité.



... ou sous-officier

La carrière de sous-officier de gendarmerie vous ouvre de multiples possibilités et vous permet de valoriser vos qualités humaines au sein d'une institution militaire.

Un premier concours est ouvert aux bacheliers.

Un deuxième concours est ouvert à condition d'être en activité au moment des épreuves d'admissibilité :

- (interne) aux Gendarmes Adjoints Volontaires ou aux Adjoints de Sécurité justifiant de 1 an de service effectif au 1er janvier de l'année du concours
- aux militaires justifiant de 4 années de service au 1er janvier de l'année du concours
- aux réservistes de la Gendarmerie Nationale

Le service d'accueil du justiciable

Le service d'accueil du justiciable (ou SAUJ) est un accueil physique et numérique qui permet à chaque justiciable d'être accueilli dans une juridiction de proximité, d'obtenir des renseignements sur toutes les procédures en général et d'obtenir des renseignements s'il a une affaire en cours.

Dans le département de l'Essonne, cinq SAUJ sont à votre écoute (accueil soumis à la prise de RDV en raison de la pandémie) :

Tribunal judiciaire d'Evry : tji-evry@justice.fr ou 01 60 76 78 00

Tribunal de proximité d'Etampes : tprx-etampes@justice.fr ou 01 64 94 61 45

Tribunal de proximité de Palaiseau : tprx-palaiseau@justice.fr ou 01 60 14 00 80

Tribunal de proximité de Juvisy-sur-Orge : tprx-juvisy-sur-orge@justice.fr ou 01 69 12 18 30

Tribunal de proximité de Longjumeau : tprx-longjumeau@justice.fr ou 01 69 10 26 50

Site www.justice.fr pour plus d'information.



Le TAD : Transport à la demande

« Depuis septembre, vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser le service de Transport à la Demande et face à cette dynamique prometteuse, Ile-de-France Mobilités a décidé de maintenir cette offre de transport – initialement déployée à titre expérimental jusqu'au 31/12/2020 - jusqu'en août 2022.

Cette excellente nouvelle marque un nouveau pas vers le développement d'un service de transport intracommunautaire que nous souhaitons pérenne et à terme renforcé dans les communes du sud de la CC2V.

Les chiffres démontrent en outre une amélioration de la qualité du service depuis la rentrée avec plus de 90% des courses notées 5/5 par les usagers, ce dont nous pouvons également nous réjouir ! »

Comment réserver ?

Sur le site tad.idfmobilites.fr, sur l'application mobile : Appli TàD Ile-de-France Mobilités ou encore au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi. Au moins une heure à l'avance. Les forfaits PassNavigo s'appliquent à notre territoire et des tickets à l'unité sont disponibles en gares et dans les mini-bus.

Le masque est obligatoire pour monter !



Les repas à domicile

Ce service de livraison de repas pour la journée est proposé par l'EPHAD Résidence Saint Jacques de Boutigny.

Ces repas sont variés et diététiques.

Renseignements au 01 69 90 66 00



Les inscriptions sur les listes électorales

sont désormais possibles toute l'année par internet jusqu'à 20 jours avant les élections.

L'inscription est accessible avec un compte service-public.fr ou via le site France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

NOUS REMERCIONS NOS FIDÈLES ANNONCEURS

NOS ANNONCEURS

de nous aider à la publication de ce bulletin



- POMPES FUNÈBRES
- MARBRERIE
- CONTRATS OBSÈQUES
- PLAQUES SOUVENIRS

18 points d'accueil 24h/24 / 7j/7

ESSONNE :

91750 CHAMPCUEIL	1, route de Chevannes - 01 64 99 79 00
91080 ÉVRY-COURCOURONNES	3, rue Miché-Ange - 01 60 87 17 80
	2, impasse du Rondeau - 01 60 86 64 70
91100 CORBEIL-ESSONNES	Centre Cial La Montagne des Glaise
	106, boulevard Jean Jaurès - 01 64 96 03 03
91150 ÉTAMPES	2, rue des Heurte-Bise - 01 60 80 02 49
91490 MILLY-LA-FORÊT	36, Grande Rue - 01 64 98 89 29
91590 LA FERTÉ-ALAIIS pl. du Marché	4 rue Ste-Barbe - 01 64 57 42 74
91610 BALLANCOURT/ESSONNE	24, rue Jeanne Pinet - 01 64 93 22 93

Membre du réseau 

OGF - Siège Social : 31, rue de Cambrai - 75946 Paris cedex 19 - Tél. 01 55 26 54 00 - Habilitation funéraire préfectorale Paris n°12 75 001 - Identifiant TVA FR 92 542 076 799. S.A. au capital de 40 904 385 € - RCS Paris 542 076 799 - www.dignite-funeraire.fr - Locataire gérant de la société POMPES FUNÈBRES ROGER MARIN - S.A.S. au capital de 80 000 €.
Siège social : 1, route de Chevannes - 91750 Champcueil - RCS ÉVRY 602 045 023

LE MOULIN DE DANNEMOIS ANCIENNE DEMEURE DE CLAUDE FRANÇOIS




Restaurant, Musée (Visites guidées et commentées), Salon de Thé,
Boutique Souvenirs, Déjeuners et Dîners Spectacles.
Tel. 01 64 98 45 54 / www.moulinedannemois.com
32 Rue Du Moulin 91490 Dannemois.






Les Coqs
24, place du Marché
91490 Milly la Forêt

Tél : 01 64 98 58 58

contact@lescoqs.fr
www.lescoqs.fr

CUISINE FRANÇAISE

Émilien Le Normand Cuisinier

LE PRIMEUR



des halles

MILLY-LA-FORÊT
44 Grande Rue - 01.69.47.10.85

MILLY IMMOBILIER
L'immobilier en toute confiance

01 64 98 72 72

Estimation - Vente - Location

Patricia ANIA
Directrice d'agence
06 70 19 13 64

63 rue Langlois
91490 Milly-la-Forêt

www.millyimmobilier.com
millyimmobilier@orange.fr





Le Salon By Lucie
Une nouvelle expérience de la coiffure

Tél. 06 70 84 45 97

4 rue de Courances
91490 Dannemois

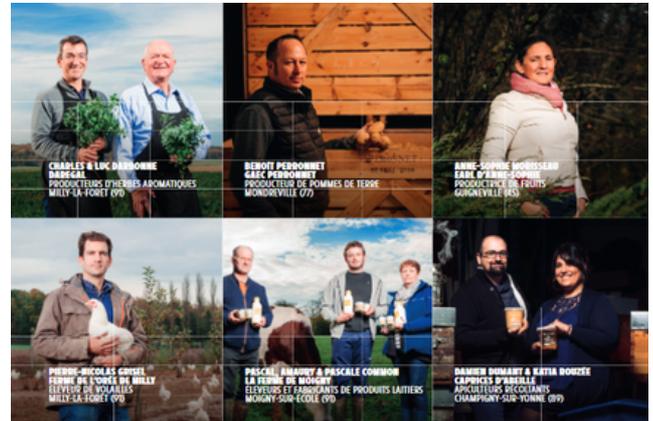


SAS ATOR RÉNOVATION
MAÇONNERIE
PEINTURE



66 ZA du Chenêt
 91490 Milly la Forêt

06 16 16 23 08
 ator.renovations@orange.fr




Elixir
 Espace coiffure & détente

38 GRANDE RUE
 91490 MILLY LA FORET
 Tél : 01 60 75 34 49
 Fb : Elixir coiffure Milly
 Insta : Elixir coiffure

**MIEUX MANGER,
 C'EST AUSSI MANGER
 TOUT PRÈS.**



Dans votre Intermarché d'Oncy-sur-École, nous valorisons le savoir-faire de nos producteurs. Nous vous proposons chaque jour un large choix de produits locaux. C'est ça être engagés ensemble pour une alimentation plus locale et forcément meilleure.

Intermarché
 ONCY-SUR-ÉCOLE

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY



Ensemble, réalisons vos projets

**Travaux routiers & particuliers,
 Aménagements urbains,
 Equipements collectifs,
 Equipements industriels & logistiques**



**6, Rue de la Montagne de Maisse – ZA du Chênêt
 91490 MILLY LA FORET
 Tél. : 01 64 98 03 83 – www.tpsaisy.fr – Email : tpsaisy@tpsaisy.fr**

COLLIANO

Restaurant Pizzeria
 61 rue Langlois
 91490 Milly la forêt

collianomail@gmail.com

06 19 42 08 82

**OUVERT DU VENDREDI AU MARDI
 À PARTIR DE 12H ET DE 19H30**

**FERMETURE MERCREDI, JEUDI
 TOUTE LA JOURNÉE ET
 LE DIMANCHE SOIR**



LES OPTICIENS KRYS

Jean-Philippe BALOUZAT

29, place du marché. - 91490 MILLY LA FORET
Tél : 01 64 99 79 65 - Fax : 09 70 32 26 53
millylaforet-plmarche@krys.com

Vous allez vous aimer




ATELIERS MIMESIS
27 rue des prés
91490 Dannemois
Tel : 09.50.56.51.62
atelier.mimesis@gmail.com

ATELIERS MIMESIS
PAYSAGISTE

Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, ESTIMER GRATUITEMENT votre bien ?



Céline PONSINET
Spécialiste sur le secteur de Milly la forêt

07 82 89 80 44
celine.ponsinet@safti.fr



Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n°408512507 au RSAC de la ville de EVRY (91) agissant pour le compte de l'agence immobilière SAFTI (523 964 528 RCS Toulouse) sous la carte professionnelle n°72305 délivrée par la Préfecture de Toulouse.



Charcuterie Milly
Vanderhauwaert Quentin
Happ Samantha
charcuteriemilly@hotmail.com
9 Place du Marché Milly la Forêt
91490
www.charcuterie-milly.com



Les Jardins de Brinville

VENTE DIRECTE Fruits & Légumes

Votre producteur maraîcher depuis 3 générations

01 60 65 72 04

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

PRODUCTION LOCALE

A Saint Sauveur sur École

C'est au sein de notre jolie magasin que vous trouverez les fruits et légumes de saison issus de notre exploitation maraîchère: fraises, framboises, tomates, salades, courgettes, poireaux, haricots, aubergines...

Vous y trouverez également des produits primeurs, de l'épicerie fine, du fromage, de la charcuterie, de la crèmerie... le tout soigneusement sélectionné par nos soins.





Notre mode de culture : la Lutte Biologique Intégrée.
Nous utilisons des prédateurs naturels afin de combattre les insectes nuisibles. Cette méthode garantit une qualité des fruits et légumes et un respect pour l'environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	FERME	Les Jardins de Brinville
MARDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	Allée du château vert
MERCREDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE
JEUDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	01 60 65 72 04
VENDREDI	8h30 à 19h sans interruption	Le samedi matin : retrouvez nos commerçants extérieurs: poissonnier, volailler...
SAMEDI	8h00 à 19h sans interruption	
DIMANCHE	9h à 13h	

 www.lesjardinsdebrinville.fr

